

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 11 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le onze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MEAILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la Présidence de Madame PONS-BERTAINA Viviane, Maire.

Etaient présents : PONS BERTAINA Viviane, EYFFRED Guy, LAUTARD Yvan, HONNORAT Cédric, MASSE Karine, PASCAL Suzanne, BONNET Jean Charles, SAUVAN ACHARY Marie Madeleine.

Représentés : GONZALEZ Jean José par PONS BERTAINA Viviane, LESCUT Carol par MASSE Karine et ROBUTTE Damien par LAUTARD Yvan.

Secrétaire de séance : Guy EYFFRED.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1/ désignation des délégués au sein de la CLECT.**

Par délibération adoptée à l'unanimité du conseil communautaire lors de sa séance du 16 juillet dernier, les élus de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon Source de Lumières ont décidé que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) prévue à l'article 1609 Nonies C du Code Général des Impôts serait composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par Commune.

Il appartient donc au Conseil Municipal de désigner le représentant titulaire appelée à siéger à cette commission intercommunale, ainsi que sa suppléante.

#### **Décision :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Désigne comme représentants de la commune au sein de la CLECT :

- Titulaire : LAUTARD Yvan
- Suppléante : PONS BERTAINA Viviane

Approuvé à l'unanimité

#### **2<sup>ème</sup> délibération : subvention aux associations.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser les subventions suivantes :

- Une subvention de 440 € à l'association « ADMR » d'Annot,
- Une subvention de 1200 € à l'association CRESPE de Vence qui organise gratuitement chaque année une sortie à la grotte de Méailles.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget de la Commune.

Approuvé à l'unanimité

#### **3<sup>ème</sup> délibération : DM virement de crédits/budget général de la Commune.**

Madame le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
615232	Entretien, réparations réseaux		-740.00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée		740.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Madame le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits. Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité

#### **4<sup>ème</sup> délibération : DM virement de crédits/budget général de la Commune.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
165	Dépôts et cautionnements reçus		450.00
231	Immobilisations corporelles en cours		-450.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Madame le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits. Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité

**5<sup>ème</sup> délibération : désignation des délégués du CNAS.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer deux délégués (un élu et un agent) au CNAS (Comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

- délégué collège des élus : Mme PONS BERTAINA Viviane
- délégué collège des agents : Mme BARNEAUD Isabelle

Approuvé à l'unanimité

**6<sup>ème</sup> délibération : location appartement communal D 307.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'appartement communal cadastré D 307 est libre à la location au 01/10/2020. Elle propose au Conseil Municipal de le transformer en gîte pour randonneurs et motards et de le louer à la semaine et à la nuitée sous une formule de location partagée avec les Gîtes de France des Alpes de Haute-Provence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord aux propositions de Madame le Maire et la charge de toutes les démarches nécessaires.

Approuvé à l'unanimité

**7<sup>ème</sup> délibération : FODAC 2020/demande de subvention/signalétique des rues 2<sup>ème</sup> tranche.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de signalétique des rues : numérotation des habitations sur la Commune afin de finaliser l'adressage et faciliter le travail de tous les intervenants.

**Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 8 180 € HT.**

Le plan de financement est le suivant :

**Montant de l'opération** **8 180 € HT**

Subvention du Conseil Départemental 55% (FODAC 2020)	4 499 €
Autofinancement	3 681 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les devis et le plan de financement,
- décide de la réalisation des travaux,
- sollicite l'aide du Conseil Départemental dans le cadre du FODAC 2020 pour obtenir une subvention au taux le plus élevé possible,
- autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Approuvé à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30.